

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE
Conseil d'Administration du 29 septembre 2023**

10 administrateurs présents (15 en exercice, 4 procurations, 1 absent)

DELIBERATION N° 2023-44

**MISSION LOGEMENT : PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE+)
(SSI/7.5.8/44)**

Dans la continuité des actions d'accompagnements socioprofessionnels déjà menées, le Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse, en lien avec le Fonds Social Européen, souhaite contribuer à promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale y compris les personnes mal logées ou en risque d'exclusion du logement.

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 de la programmation FSE+ 2021 - 2027 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».

Dans la veine des principes du logement d'abord, le projet qui fait l'objet de la présente délibération poursuit l'objectif du rétablissement par le logement des personnes temporairement ou durablement exclues de l'accès ou du maintien en logement.

Dans le but de faciliter l'accès et le maintien en logement, il s'agit de mettre en place un accompagnement social global dont les moyens sont :

- Aller vers les ménages mal logés et/ou sans abri dans les différents lieux de vie et de socialisation où ils trouvent (squat, domaine public, logement, etc),
- Etablir un diagnostic social des personnes et élaborer avec elles des propositions de parcours d'accompagnement visant à aller vers le logement et/ou d'éviter l'expulsion locative,
- Accompagner individuellement ou collectivement les ménages dans leur parcours d'accès et/ou de maintien au logement en facilitant l'accès aux droits,
- Travailler de manière transversale avec l'ensemble du réseau des acteurs du territoire (santé, logement, hébergement, logement, social, administratif, etc) afin de faciliter le rétablissement des personnes et développer leur pouvoir d'agir,
- Être une ressource technique pour les travailleurs sociaux du CCAS et des partenaires du territoire

Le CCAS de Mulhouse a déposé le 30 août 2023 une demande de subvention FSE+ afin de financer les deux postes de travailleurs sociaux qui portent ce projet et de développer son intervention par un troisième poste pour 2024.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 2023	
Dépenses directes : personnel (salaires)	132 640 €	71,43 %
Dépenses indirectes (frais de structure)	53 056 €	28,57 %
Total	185 696 €	100 %

- Tableau des ressources prévisionnelles

Financeurs	Année 2023	
FSE	72 500 €	39,04 %
DDETSPP 68	73 000 €	39,31 %
CCAS de Mulhouse	40 196 €	21,65 %
Total	185 696 €	100 %

- Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 2024	
Dépenses directes : personnel (salaires)	197 700 €	71,43 %
Dépenses indirectes (frais de structure)	79 080 €	28,57 %
Total	276 780 €	100 %

- Tableau des ressources prévisionnelles

Financeurs	Année 2024	
FSE +	204 000 €	73,70 %
CCAS de Mulhouse	72 780 €	26,30 %
Total	279 780 €	100 %

Soit un taux global de participation européen sollicité pour les années 2023 et 2024 de 59,79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve le projet et le plan de financement relatif à la candidature du CCAS de Mulhouse à l'appel à projet « FSE+ » porté par le Fonds Social Européen
- Autorise Madame le Vice-Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de l'action

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michèle LUTZ".

Michèle LUTZ